

## Pollution de l'eau potable à Lédignan : il est urgent de sanctuariser nos ressources en eau.

Depuis **37 jours**, les 1 500 à 1 600 habitants de Lédignan (Gard) sont privés d'un droit fondamental : l'accès à une eau potable. Les Écologistes du Gard expriment leur pleine solidarité avec les Lédignanais·es, victimes d'une contamination inacceptable de leur nappe phréatique par le terbuméton-déséthyl, un résidu d'herbicide interdit depuis 1998.

Si les dernières analyses de l'ARS montrent une légère amélioration (0,078 µg/L le 19 mai, sous le seuil de 0,1 µg/L), cette crise révèle l'échec des politiques de protection de l'eau. Nous refusons que la patience des citoyens serve d'excuse à l'inaction des pouvoirs publics.

### Lédignan se bat pour son eau : et l'État dans tout ça ?

La commune s'est organisée pour faire face à l'urgence :

- Distribution de 6 palettes d'eau minérale (soit près de 2 000 € de coût pour la mairie).
- Installation d'une citerne mobile de 12 000 litres en partenariat avec Alès Agglo.
- Adaptation difficile des commerçants, comme le boulanger du village contraint d'acheminer 80 litres d'eau par jour pour sa production.

**Béatrice Leccia, porte-parole des Écologistes du Gard déclare :** « Ces mesures palliatives ne suffisent pas. La réapparition de ce pesticide, des décennies après son interdiction, prouve l'échec des politiques de l'État de prévention et met en danger la santé publique, la biodiversité et l'accès à un bien commun essentiel ».

L'affaire de Lédignan n'est malheureusement pas un cas isolé : chaque année, des centaines de captages sont fermés en France en raison de pollutions diverses.

### Trois propositions des écologistes pour une protection durable de l'eau

Face à cette crise, les Écologistes du Gard présentent un plan d'action actualisé :

#### 1. Sanctuariser les aires de captage :

- Interdiction accélérée des pesticides de synthèse dans ces zones dès 2027 (vs 2030 prévu par la loi Raux).
- Élargissement des périmètres de protection et blocage de tout projet industriel ou minier menaçant la qualité de l'eau.

#### 2. Accélérer la transition agroécologique :

- Soutien financier ciblé aux agriculteurs (notamment viticulteurs) pour adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, avec des filières de diversification et une rémunération des services écologiques.

#### 3. Renforcer le principe pollueur-payeur :

- Taxation renforcée des producteurs de pesticides historiques (y compris pour les molécules interdites).
- Création d'un fonds dédié à la dépollution, alimenté par ces taxes, pour que les coûts ne reposent plus sur les usagers.

Les Écologistes soutiennent la proposition de loi du député Jean-Claude Raux, récemment adoptée en commission, mais exigent des amendements pour :

- Un suivi renforcé des métabolites dans les analyses officielles.
- Des moyens accrus pour l'ARS afin de réagir en temps réel.

### Un enjeu national : l'eau, bien commun non négociable

Alors que le Gard a subi des pluies exceptionnelles en 2025, lessivant les sols et réactivant des polluants persistants, les Écologistes rappellent que 20 % des captages français sont contaminés par des résidus de pesticides.

**Béatrice Leccia, porte-parole des Écologistes du Gard déclare :** « Il est temps de changer de paradigme : plutôt que de traiter les pollutions a posteriori, nous devons les prévenir en amont. L'eau est un droit, pas une variable d'ajustement. Nous appelons à une mobilisation générale des élus, des citoyens et des acteurs économiques pour faire de sa protection un enjeu central des politiques publiques »\*. Pour la santé de tous, pour la justice environnementale et pour les générations futures, nous avons besoin d'actions concrètes et immédiates.